

FORMULAIRE DE MUTATION POUR LES PROCURATIONS AMERICAN EXPRESS® CORPORATE VPAYMENT ACCOUNT

(COMPLÈTE/MODIFIE LES PROCURATIONS PRÉCÉDEMMENT OCTROYÉES)

1 – INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE

vPayment Account

Nom juridique de la société (selon l'extrait du RC, en cas d'inscription) (ci-après: entreprise)

Rue/N° (adresse du siège)

NPA

Localité

Pays (état)

Le présent formulaire concerne soit le compte Master Control Account («MCA») suivant soit le contrat vPayment suivant («vPayment Account») et tous les comptes de carte qui sont ou seront détenus au bénéfice des collaborateurs de l'entreprise («titulaires des cartes») au titre de ce MCA/vPayment Account ainsi que les cartes d'entreprise/contrats de carte émis(es) par Swisscard AECS GmbH («Swisscard») pour lesdits comptes de carte. Le MCA représente dans la hiérarchie American Express Corporate Card le niveau de compte supérieur au compte de base et inclut un ou plusieurs comptes de base de l'entreprise. N'hésitez pas à nous contacter si le MCA (et, par conséquent, la procuration) s'applique/ doit s'appliquer à plusieurs personnes morales (par exemple, d'autres sociétés du groupe) et qu'aucun accord MCA spécial n'a été conclu entre Swisscard et toutes ces personnes morales ou si vous avez des questions concernant la hiérarchie du MCA.

Procuration(s) relative(s) au MCA suivant:

N° de MCA (Ce numéro figure sur la lettre confirmant l'ouverture du contrat de compte de base.)

Procuration(s) relative(s) au vPayment Account suivant:

Veillez vous assurer qu'après les modifications, au moins une personne reçoit ou a reçu toutes les procurations. Dans le cas contraire, le formulaire sera considéré comme «incomplet» et un nouveau formulaire sera demandé.

IMPORTANT:

Il est conseillé de désigner au moins deux administrateurs de manière à garantir l'accès au vPayment Account en cas d'absences.

2 – AJOUT DE NOUVELLES PROCURATIONS / MODIFICATION/RÉVOCATION DES PROCURATIONS ACTUELLES

Nouveau Modification (veuillez indiquer ici le fondé de procuration actuel dont les données enregistrées doivent être modifiées. Veuillez remplir tous les champs.):

Fondé de procuration de l'entreprise 1

Prénom

Nom

Rue/N° (domicile)

NPA

Localité

Pays (état de résidence)

Date de naissance

Nationalité

Téléphone

Téléphone portable¹

Adresse e-mail¹

Procuration pour:

Accès en qualité d'administrateur

(Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH)

La mention de l'adresse e-mail est obligatoire pour les administrateurs.

IMPORTANT:

– Lors de l'inscription et de la première connexion, l'administrateur est tenu de saisir un code alphanumérique («Verification Word») à définir lui-même.

– Le Verification Word doit être conservé en lieu sûr par l'administrateur

Veillez définir ici un Verification Word:

(composé obligatoirement de 6 caractères; combinaison de chiffres et de lettres obligatoire)

Envoi des factures Destinataire de la facture mensuelle

En apposant sa signature, l'entreprise confirme (1) l'exactitude des informations indiquées précédemment et déclare (2) avoir lu, compris et accepté les Conditions relatives à la procuration (paragraphe 4) ainsi que les «Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH» (disponibles sur www.swisscard.ch/fr/conditions-et-informations-juridiques ou sur commande auprès de Swisscard).

Signature du fondé de procuration de l'entreprise 1

¹ L'indication d'une adresse e-mail/d'un numéro de téléphone portable permet une communication rapide. La communication électronique recèle des risques particuliers et implique des devoirs de diligence (cf. chiffres 9.2 let. b 15.4 des Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH). L'échange d'informations et la passation d'ordres par e-mail ne sont autorisés que de manière limitée (cf. chiffre 3.2 dans le paragraphe 4 – Conditions relatives à la procuration).



2 – AJOUT DE NOUVELLES PROCURATIONS / MODIFICATION/RÉVOCATION DES PROCURATIONS ACTUELLES – SUITE

Nouveau Modification (veuillez indiquer ici le fondé de procuration actuel dont les données enregistrées doivent être modifiées. Veuillez remplir tous les champs.):

Fondé de procuration de l'entreprise 2

Prénom _____

Nom _____

Rue/N° (domicile) _____

NPA _____ Localité _____

Pays (état de résidence) _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Téléphone _____

Téléphone portable¹ _____

Adresse e-mail¹ _____

Procuration pour:

Accès en qualité d'administrateur

(Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH)

La mention de l'adresse e-mail est obligatoire pour les administrateurs.

IMPORTANT:

– Lors de l'inscription et de la première connexion, l'administrateur est tenu de saisir un code alphanumérique («Verification Word») à définir lui-même.

– Le Verification Word doit être conservé en lieu sûr par l'administrateur

Veuillez définir ici un Verification Word:

(composé obligatoirement de 6 caractères; combinaison de chiffres et de lettres obligatoire)

Envoi des factures Destinataire de la facture mensuelle

En apposant sa signature, l'entreprise confirme (1) l'exactitude des informations indiquées précédemment et déclare (2) avoir lu, compris et accepté les Conditions relatives à la procuration (paragraphe 4) ainsi que les «Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH» (disponibles sur www.swisscard.ch/fr/conditions-et-informations-juridiques ou sur commande auprès de Swisscard).

Signature du fondé de procuration de l'entreprise 2

Nouveau Modification (veuillez indiquer ici le fondé de procuration actuel dont les données enregistrées doivent être modifiées. Veuillez remplir tous les champs.):

Fondé de procuration de l'entreprise 3

Prénom _____

Nom _____

Rue/N° (domicile) _____

NPA _____ Localité _____

Pays (état de résidence) _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Téléphone _____

Téléphone portable¹ _____

Adresse e-mail¹ _____

Procuration pour:

Accès en qualité d'administrateur

(Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH)

La mention de l'adresse e-mail est obligatoire pour les administrateurs.

IMPORTANT:

– Lors de l'inscription et de la première connexion, l'administrateur est tenu de saisir un code alphanumérique («Verification Word») à définir lui-même.

– Le Verification Word doit être conservé en lieu sûr par l'administrateur

Veuillez définir ici un Verification Word:

(composé obligatoirement de 6 caractères; combinaison de chiffres et de lettres obligatoire)

Envoi des factures Destinataire de la facture mensuelle

En apposant sa signature, l'entreprise confirme (1) l'exactitude des informations indiquées précédemment et déclare (2) avoir lu, compris et accepté les Conditions relatives à la procuration (paragraphe 4) ainsi que les «Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH» (disponibles sur www.swisscard.ch/fr/conditions-et-informations-juridiques ou sur commande auprès de Swisscard).

Signature du fondé de procuration de l'entreprise 3

Révocation de procurations

La/les procuration(s) suivante(s) est/sont révoquée(s) avec effet immédiat:

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance _____

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance _____

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance _____

¹ L'indication d'une adresse e-mail/d'un numéro de téléphone portable permet une communication rapide. La communication électronique recèle des risques particuliers et implique des devoirs de diligence (cf. chiffres 9.2 let. b 15.4 des Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH). L'échange d'informations et la passation d'ordres par e-mail ne sont autorisés que de manière limitée (cf. chiffre 3.2 dans le paragraphe 12 – Conditions relatives à la procuration).



3 – SIGNATURES

En apposant sa signature, l'entreprise confirme (1) l'exactitude des informations indiquées précédemment et déclare (2) avoir lu, compris et accepté les Conditions relatives à la procuration (paragraphe 4) ainsi que les «Conditions applicables aux American Express vPayment Accounts de Swisscard AECS GmbH» (qui peuvent être consultées sur www.swisscard.ch/fr/conditions-et-informations-juridiques ou demandées auprès de Swisscard).

Localité _____	Date
Prénom et nom (en caractères d'imprimerie)	
Signature juridiquement contraignante conformément au registre du commerce, aux actes constitutifs ou aux documents équivalents ou au formulaire de procuration	
<div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; text-align: right; padding-right: 10px;"></div>	
Signature	

Localité _____	Date
Prénom et nom (en caractères d'imprimerie)	
Signature juridiquement contraignante conformément au registre du commerce, aux actes constitutifs ou aux documents équivalents ou au formulaire de procuration	
<div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; text-align: right; padding-right: 10px;"></div>	
Signature	



4 – CONDITIONS RELATIVES À LA PROCURATION

1. Désignation de fondés de procuration d'entreprise

L'entreprise autorise les personnes physiques susmentionnées («**Fondés de procuration d'entreprise**»), jusqu'à révocation écrite des pouvoirs, à la représenter individuellement vis-à-vis de Swisscard AECS GmbH («**Swisscard**») en ce qui concerne:

- les contrats de compte de base susmentionnés (y compris les contrats de carte correspondants et les procédures de demande à cet égard);
- les Master Control Accounts susmentionnés (y compris les contrats de compte de base et contrats de carte ainsi que les procédures de demande gérés dans ce cadre).

Les Fondés de procuration d'entreprise peuvent, au nom de l'entreprise et avec effet pour celle-ci, émettre des déclarations de volonté et des informations, soumettre des demandes et recevoir des communications de Swisscard.

2. Rapport avec les conditions générales

Les conditions générales de Swisscard relatives aux contrats de compte de base / contrats de carte («**CG**») s'appliquent également aux Fondés de procuration d'entreprise, à moins que les présentes conditions relatives à la procuration n'en disposent autrement.

3. Étendue de la procuration selon le canal de communication

3.1 Communication par courrier postal et/ou par téléphone

Le Fondé de procuration d'entreprise dispose de droits **compréhensifs: en particulier, chaque Fondé de procuration d'entreprise peut également procéder à des mutations conformément au ch. 5, avec droit de signature individuelle** (p. ex. désignation de nouveaux Fondés de procuration d'entreprise, révocation des pouvoirs d'autres Fondés de procuration d'entreprise).

3.2 Communication par e-mail

Les Fondés de procuration d'entreprise peuvent utiliser les adresses e-mail susmentionnées **exclusivement aux fins suivantes**:

- commander des copies de factures pour le compte de carte et le compte de base. Ces factures sont envoyées par courrier postal;
- faire modifier des adresses de collaborateurs et de l'entreprise;
- faire modifier des données de titulaires de carte (ID d'employé, centre de frais) non pertinentes pour le contrat;
- communiquer des changements de raison sociale¹
- faire augmenter ou réduire les limites de comptes de carte et de comptes de base;
- commander des cartes de remplacement;
- commander des codes NIP. Ceux-ci sont envoyés par courrier postal.
- Remettre des justificatifs de paiement et exiger le déblocage des cartes sur cette base;
- résilier des comptes de base et des comptes de carte;
- résilier des procédures de débit direct concernant des comptes de base et des comptes de carte;
- transférer des comptes de carte d'un compte de base à un autre compte de base de la même entreprise.²

Swisscard répond à ces demandes envoyées par e-mail, à son entière discrétion, soit par e-mail aux adresses susmentionnées, soit par un autre canal de communication choisi par Swisscard. Les demandes envoyées par e-mail sont traitées au siège de Swisscard pendant les heures de bureau habituelles.

Les adresses e-mail de toutes les personnes autorisées à envoyer ou à recevoir des e-mails au nom et pour le compte de Swisscard présentent la structure suivante: _____@swisscard.ch. **Swisscard peut en tout temps limiter ou faire cesser la communication par e-mail** (p. ex. pour des raisons de sécurité du canal de communication). Les Fondés de procuration d'entreprise et l'entreprise reconnaissent en particulier qu'il ne faut envoyer à Swisscard par e-mail

- aucun ordre ni aucune demande à caractère urgent. Les ordres ou demandes de ce genre doivent être adressés à Swisscard par téléphone;
- aucune donnée sensible de compte et de carte (p. ex. numéros de carte, date d'expiration et numéro de contrôle de carte) ni moyen de légitimation sensible (p. ex. NIP, code de sécurité).

Pour le reste, les dispositions des CG relatives à la communication électronique s'appliquent à la communication par e-mail (p. ex. aux échanges d'informations) entre Swisscard et les Fondés de procuration d'entreprise.

4. Vérification de l'identité et doutes sur la légitimité des Fondés de procuration d'entreprise

Swisscard n'est pas tenue de vérifier plus avant l'identité des Fondés de procuration d'entreprise

- Lorsque des e-mails lui parviennent via les adresses e-mail susmentionnées;
- en cas d'appels téléphoniques, dans la mesure où l'appelant utilise le code de sécurité défini par l'entreprise.

Dans les autres cas, Swisscard vérifie l'identité des Fondés de procuration d'entreprise d'une manière appropriée. Si Swisscard a des doutes sur la légitimité d'un Fondé de procuration d'entreprise, elle est libre de ne pas exécuter ses ordres et de ne pas donner d'informations. Si Swisscard refuse des ordres ou n'échange pas d'informations, elle n'est pas tenue d'indiquer de motifs. Swisscard se réserve à tout moment le droit de s'adresser à des représentants légaux de l'entreprise inscrits au registre du commerce ou de demander des instructions à de tels représentants. Elle peut exiger de l'entreprise des spécimens de signature authentifiés ou légalisés.

5. Mutation (révocation/changement de procurations existantes ou octroi de procurations supplémentaires)

L'entreprise peut révoquer une procuration en le notifiant à Swisscard par écrit (par courrier postal ou formulaire de mutation). Swisscard peut encore communiquer avec le Fondé de procuration d'entreprise concerné et traiter ses ordres jusqu'à trois jours ouvrables à compter de la réception de cette communication.

L'entreprise peut modifier des procurations existantes ou accorder de nouvelles procurations en soumettant un nouveau **formulaire de mutation** valablement signé, ou de toute autre manière prévue par Swisscard.

6. Devoirs de diligence

L'entreprise doit informer immédiatement Swisscard lorsque des Fondés de procuration d'entreprise quittent celle-ci. Pour le reste, les devoirs de diligences prévus dans les CG sont applicables.

7. Protection des données

Le traitement des données de l'entreprise, des titulaires de carte et des Fondés de procuration d'entreprise est réglementé dans les CG. Des informations supplémentaires concernant le traitement des données figurent dans la déclaration de protection des données, dont la version en vigueur peut être consultée à l'adresse www.swisscard.ch/protection-des-donnees ou commandée auprès de Swisscard.

8. Groupe

Les sociétés appartenant à un groupe peuvent désigner dans une convention spéciale avec Swisscard un Fondé de procuration d'entreprise pour plusieurs sociétés du groupe.

9. Indemnisation et responsabilité, modification des Conditions relatives à la procuration, for judiciaire et droit applicable

Les dispositions des CG s'appliquent à cet égard.

09/2023

¹ Dans la mesure où le numéro d'entreprise ne change pas au registre du commerce. Ceci ne s'applique pas aux restructurations telles que fusion, transfert de patrimoine, scission.

² À condition que les données relatives au compte de carte ne changent pas, à l'exception du numéro de compte de base pertinent pour le compte de carte.

